MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL
1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. (450) 454-4502 Fax : (450) 454-7508

Conseil municipal Édifice municipal

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Michel tenue à l'hôtel de ville, le 13 février 2024 à 19 h 30.

Sous la présidence de M. Jean-Guy HAMELIN, Maire.

Résolution Nº2024-02/76

POLITIQUE DE SUBVENTION DES ACTIVITÉS SPORTIVES 2024 (BASEBALL, HOCKEY, SOCCER, PATINAGE ARTISTIQUE ET FOOTBALL)

ATTENDU que, chaque année, la Municipalité reçoit des demandes de subvention pour le patinage artistique, le hockey mineur, le baseball ainsi que le soccer;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a reçu une demande de subvention pour le football;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE ce conseil a pris connaissance des demandes de subvention et accorde une aide financière aux personnes mineures, résidentes à Saint-Michel, inscrites à des cours de patinage artistique, au hockey mineur, au baseball, au soccer et au football, au montant de 40% du prix de l'inscription jusqu'à concurrence de 225 $, pour l'année 2024 et ce, par enfant, par année, pour toute discipline confondu.

QUE ce conseil autorise également la subvention aux personnes âgées entre 18 et 21 ans, sur preuve écrite que ces personnes sont des étudiants à temps plein, c'est-à-dire être inscrites à un minimum de quatre (4) cours par session, 12 crédits par session, 12 heures par semaine ou être considérées à temps plein établi par l'établissement scolaire.

ADOPTÉE

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN
Maire

(s) Caroline Provost
Caroline PROVOST
Greffière-trésorière adjointe